

Aménagement d'une zone agricole dans le bas-fond de Kembé

Commune rurale de Diakon

Rapport intermédiaire

Projet global

(Rappel : toutes les activités ne sont pas incluses dans le projet Codéveloppement Mali)

Septembre 2013

Recherche de financements

La commune de Cachan a intégré le projet d'aménagement du bas-fond de Kembé dans le programme déposé auprès du Ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE), dans le cadre de l'appel à projet 2010-2012 en soutien à la coopération décentralisée. Ce programme, intitulé « Projet d'appui au développement agricole dans le cercle de Yélimané et la commune de Diakon (cercle de Bafoulabé) », est porté par le Conseil général du Loir-et-Cher (41). Dans le cadre de ce programme, la commune de Cachan s'est engagée à financer le projet d'aménagement du bas-fond de Kembé à hauteur de 28 200 €. 40 550 € de la subvention accordée par le MAEE sont affectés à ce projet.



La commune de Cachan a choisi de déléguer à l'association Essonne-Sahel l'affectation des fonds qu'elle a reçus pour la réalisation de ce projet.

Une convention a ainsi été signée entre les communes de Diakon et Cachan, l'association de migrants « Kembé-Kapé » et Essonne-Sahel, afin de définir les rôles de chacun dans la réalisation de ce projet.

Plusieurs dossiers de demande de financements ont été constitués par Essonne-Sahel afin de compléter les fonds déjà acquis, auprès de :

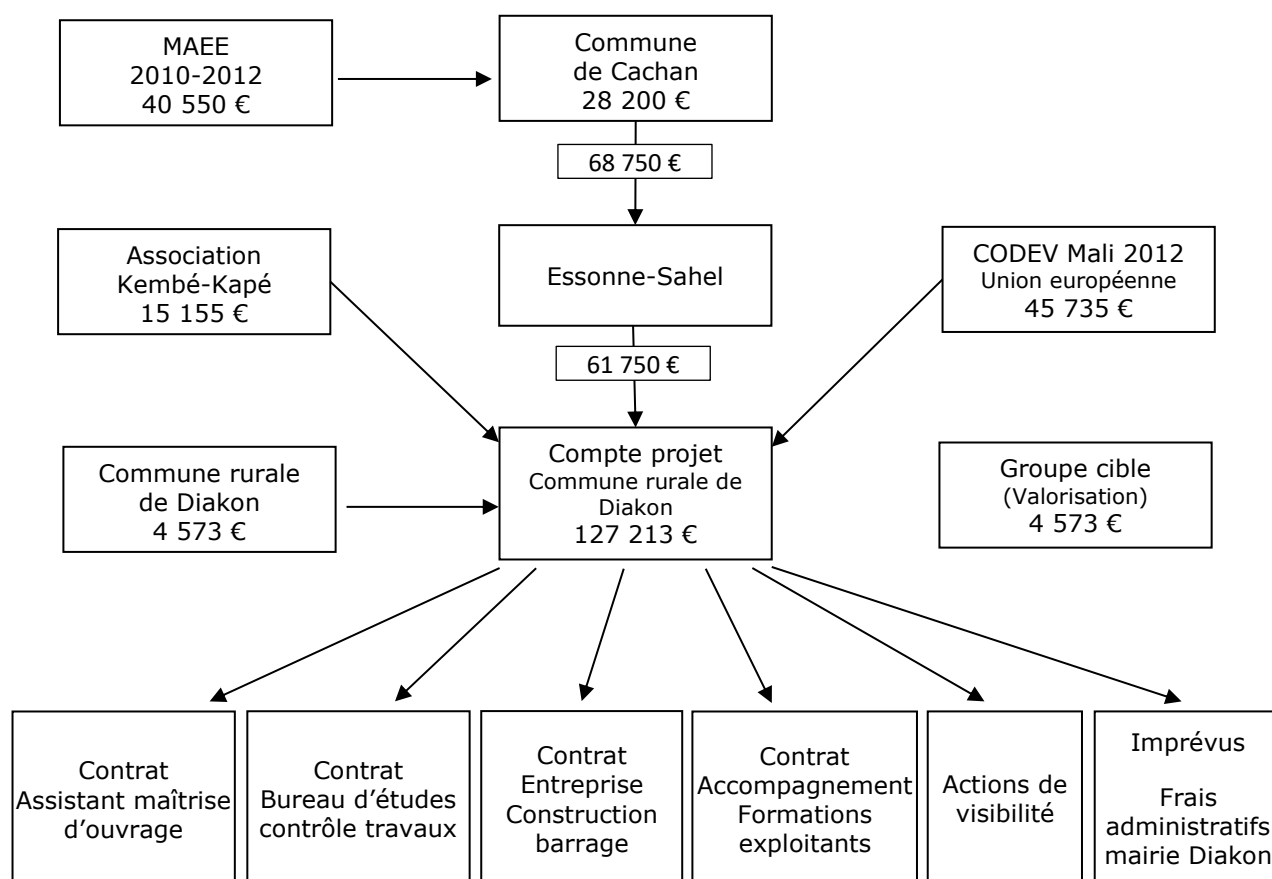
- SEED Foundation, dans le cadre de l'appel à projets en faveur du développement d'activités agricoles et agroalimentaires durables en Afrique (en mai 2011) : après avoir passé la présélection, le projet n'a pas été retenu lors de la sélection finale ;
- Ministère de l'Intérieur, dans le cadre de l'appel à projets national de soutien à la coopération décentralisée 2011 « développement solidaire et migrations » (en juillet 2011) : le projet n'a pas été retenu car l'Etat français, via le MAEE, finançait déjà le projet ;
- Codéveloppement Mali, dans le cadre de l'appel à propositions N°3/2012 portant sur le volet développement local (en mars 2012) : Essonne-Sahel a appuyé la commune rurale de Diakon a déposé la note succincte, puis le formulaire complet de demande de subvention, auprès de la cellule technique du Codéveloppement Mali. Une subvention de 45 735 € a été accordée en décembre 2012, permettant ainsi de boucler le budget prévisionnel du projet.



Récapitulatif des sources de financements :

Sources de financements	Montant (€)	%	Etat
Commune de Cachan	28 200	20,3%	Acquis
Financement direct du projet	21 200		
Essonne-Sahel (frais administratifs et de gestion)	7 000		
MAEE	40 550	29,2%	Acquis
UE - Codéveloppement Mali	45 735	33,0%	Acquis
Association Kembé-Kapé	15 155	10,9%	Acquis
Commune rurale de Diakon	4 573	3,3%	Acquis
Bénéficiaires (valorisation)	4 573	3,3%	Acquis
TOTAL	138 786	100,0%	Acquis

Circuit financier :



Mise en œuvre du projet

Signature de la convention avec l'Union européenne

La commune rurale de Diakon a signé le 26 décembre 2012 le contrat de subvention avec la Cellule technique du Codéveloppement.

Celle-ci prévoit un atelier de 2 jours d'information-formation, afin de faciliter la mise en œuvre et le suivi du projet, en veillant au respect des règles en vigueur en la matière et en répondant aux exigences de l'Union européenne. Le secrétaire général de la mairie de Diakon, Samba SIDIBE, et le régisseur, Seybou BALLO, ont participé à cet atelier, organisé à Bamako en janvier 2013.



Un avenant au contrat de subvention a été signé le 01 avril 2013, afin d'ajuster le budget du projet présenté dans le dossier Codev aux besoins de la commune de Diakon. Cet avenant a modifié le montant de certaines lignes budgétaires, mais n'a pas eu d'incidence sur le montant global du projet.

Nota : Cette modification a été faite sans avis d'Essonne-Sahel, partenaire du projet. E-S n'a pu constater ces faits qu'en juin, à la réception de l'avenant et n'adhère nullement à ces modifications :

- Annulation presque totale des imprévus
- Annulation de la ligne évaluation
- Baisse du salaire de l'AMO ;
- Création d'une ligne « salaires » dédiée au maire, secrétaire général et régisseur, ajoutée aux per diem déjà pris en compte dans le budget initial (180 000 FCFA) ;
- Création de lignes pour l'achat et l'entretien d'une moto, ainsi que d'un ordinateur ;
- Création d'une ligne pour les frais bancaires, alors que cette dépense aurait dû être mobilisée sur la ligne « frais administratifs » initialement prévue ;
- Augmentation de la ligne dédiée à la dotation en semences et intrants, alors qu'une seconde dotation était prévue en dehors du budget codev (dans le cadre des activités complémentaires) ;
- Forte augmentation du coût des actions de visibilité.

Lancement du projet

La date officielle de démarrage du projet est le 01 janvier 2013. D'après le contrat signé, la commune rurale de Diakon dispose d'un an pour réaliser l'ensemble des actions prévues dans le cadre du Codéveloppement Mali.

Afin de répondre aux exigences de l'Union européenne, la commune rurale de Diakon a procédé, en février 2013, à l'ouverture d'un compte projet, à la Banque internationale pour le Mali (BIM), spécifique à ce projet d'aménagement d'une zone agricole dans le bas-fond de Kembé.



Versement des premières contributions

Dès l'ouverture du compte-projet, la commune rurale de Diakon a fait parvenir une lettre d'appel de fonds aux différents partenaires financiers impliqués dans le projet. Pour rappel, le Codéveloppement Mali ne procédait au paiement des 80% de la subvention accordée qu'après avoir reçu un justificatif du versement de tout ou partie des participations des autres bailleurs.

Date	Origine	% du financement prévu	Montant €
21/02/2013	Association Kembé-Kapé	1ère tranche (env. 90%)	13 720
25/02/2013	Commune rurale de Diakon	100%	4 573
01/03/2013	Essonne-Sahel (Participations financières de Cachan et du MAEE)	1ère tranche (env. 48%)	30 000
04/03/2013	Codéveloppement Mali	1ère tranche (80%)	36 588
10/06/2013	Essonne-Sahel (Participations financières de Cachan et du MAEE)	2ème tranche (env. 47%)	29 185
TOTAL DES VERSEMENTS PERCUS au 01/07/2013			114 067

Appels d'offres et signature des contrats

Conformément aux règles en vigueur, la commune rurale de Diakon a suivi les procédures de passation de marchés. Des appels d'offres ont été diffusés et 3 prestataires ont été recrutés pour mener à bien la mise en œuvre du projet. En mars, la commune a procédé à la signature des contrats :

Objet du contrat	Prestataire	Montant €
Assistance à maîtrise d'ouvrage	Mahamadou KONATE	4 116
Construction du micro-barrage	Kéoulin CISSOKO	88 707
Suivi-contrôle des travaux de construction	BICED	6 441

Réalisation des travaux

Pour mémoire, l'ouvrage projeté est un micro-barrage, constitué d'un déversoir, en aval duquel est réalisé un bassin de dissipation terminé par un enrochement libre pour éviter l'affouillement au droit de l'ouvrage. Le déversoir est limité de part et d'autre par un mur bajoyer soutenu par des jambes de forces et des empièrtements libres.

L'ouvrage retient l'eau dont le niveau est régulé par un pertuis équipé de batardeaux. Cette retenue servira à la riziculture, et aux cultures de contre-saison, en vue de la satisfaction des besoins alimentaires, l'amélioration des revenus et des conditions de vie des populations et aussi à la recharge de la nappe phréatique.

Les travaux de construction du micro-barrage ont démarré le 04 avril 2013. Quatre mois de travaux étaient prévus. La réception provisoire a été organisée le 03 août 2013. Elle a fait ressortir quelques réserves, qui devront être levées avant février 2014.

Durant toute la durée des travaux, ont été mobilisés :

- 1 technicien de génie civil, chef de chantier ;
- 6 maçons ;
- Une vingtaine d'ouvriers ;
- La main d'œuvre villageoise, composée d'une trentaine de personnes (âgées de 16 à 55 ans).

Certaines difficultés ont été rencontrées au début des travaux, pour la mobilisation et la structuration de la main d'œuvre villageoise, en raison de l'absence de l'assistant à la maîtrise d'ouvrage, recruté tardivement. Finalement, le comité de gestion de la main d'œuvre villageoise a été créé, et trois équipes de travail ont été constituées.

En juin, avec l'installation de l'hivernage, le rythme de travail a été réorganisé, afin de permettre aux bénéficiaires d'effectuer les préparatifs des travaux champêtres.

En mai, l'assistant à la maîtrise d'ouvrage a effectué le recensement des unités de productions agricoles (UPA). Il en a comptabilisé 150.



Suivi des réalisations et du projet

Le secrétaire général de la mairie de Diakon, Samba SIDIBE, est en charge du suivi du projet pour le compte de la commune. Il a la responsabilité de fournir à la cellule technique du codéveloppement Mali les rapports intermédiaires narratifs et financiers.

En mai, le député de Bafoulabé, M. Dianessy, s'est rendu avec le Maire de Diakon sur les lieux de réalisation des travaux.

En juillet, une mission, réunissant la cellule technique du codéveloppement, la mairie de Diakon, l'assistant à la maîtrise d'ouvrage, l'entreprise adjudicataire des travaux, ainsi que le bureau d'étude en charge du suivi-contrôle s'est rendu dans le bas-fond pour suivre l'évolution des travaux.

Comme stipulé dans leur contrat, le bureau d'étude en charge du suivi-contrôle des travaux, ainsi que l'assistant à la maîtrise d'ouvrage ont produit des rapports de suivi réguliers.

Pour effectuer le suivi-contrôle des travaux, étaient mobilisés :

- 1 ingénieur de génie rural, chef de mission, pour la supervision de la mission de contrôle (visite une fois tous les 15 jours) ;
- 1 technicien supérieur en génie rural, surveillant de chantier, pour le suivi quotidien, le contrôle de qualité, la tenue des fiches de suivi.

Des réunions hebdomadaires de suivi ont été organisées tout au long des travaux.

Dans le cadre du codéveloppement, la cellule technique imposait une mission de suivi par un membre de la diaspora. L'association Kembé-Kapé a désigné Modi DIAKITE, Président de l'association, pour effectuer cette mission. Il est arrivé au Mali le 11 février. Il est resté à Kembé pendant toute la durée des travaux, afin d'assurer un suivi permanent pour la diaspora. Il est revenu en France le 10 août, après avoir participé à la réception provisoire de l'ouvrage.

Reste à réaliser

- Les réserves inscrites sur le PV de réception provisoire doivent être levées ;
- Les termes de référence du parcellaire sont élaborés mais la topographie n'a pas encore été faite à cause de l'eau ;
- La formation des comités de gestion et des bénéficiaires reste à réaliser.

Reste à percevoir

Origine	% du financement prévu	Montant €
Codéveloppement Mali	Solde (20%)	9 147
Essonne-Sahel (Participations financières de Cachan et du MAEE)	Solde (env. 5%)	2 565
Association Kembé-Kapé	Solde (env. 10%)	1 435
TOTAL RESTANT A PERCEVOIR au 01/07/2013		13 147





Alors que nous allions conclure ce rapport intermédiaire, nous avons été prévenus que le barrage avait subi des dégâts suite à de grosses pluies survenues dans la nuit du 15 au 16 août.

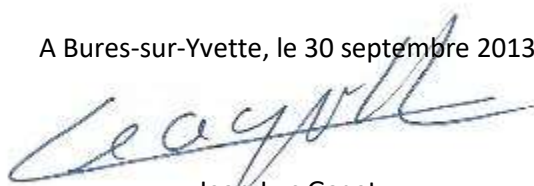
Le bureau d'études Biced a été chargé de faire l'expertise des dégâts.

Une réunion s'est tenue sur place à laquelle participaient :

- l'équipe du Codéveloppement Mali,
- l'entreprise Kéoulin Cissoko,
- l'assistant à la maîtrise d'ouvrage Mahamadou Konaté,
- le bureau d'études Biced,
- les bénéficiaires
- la mairie de Diakon.

Le rapport d'expertise de Biced nous est parvenu le 26 septembre.

A Bures-sur-Yvette, le 30 septembre 2013



Jean-Luc Gaget
Président d'Essonne-Sahel